

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 Octobre 2022

Adhérents :
Présents :
Procurations :

Le quorum étant atteint, l'AG est validée.

Cette année, nous avons fait plutôt une table ronde qu'une AG dans les formes.
Nous avons donc abordé les sujets dans l'ordre présenté sur l'invitation.

1) Quelles sont vos réflexions sur :

- l'été (y compris septembre) que nous venons de vivre : **Plutôt mieux malgré le nombre de touristes**
- la signalétique de l'aire de stationnement de Kerdroën : **beaucoup trop petite et pas assez signalée.**
- le fonctionnement de la navette : **nul en juillet, mieux en août et pas assez signalée non plus.**
- la fermeture de la barrière à la Palue : de quand à quand ? **Toute l'année**
- l'attitude des surfeurs, des promeneurs : **mieux aussi ; la vitesse diminue lors des traversées de village. Remarque : beaucoup d'étrangers, même des Croates mais surtout des Allemands et plus particulièrement en septembre.**
- la quantité de voitures : **est restée supportable ; environ 50 à Lostmarc'h au lieu de 400 en 2020. pas de problème sur Kerguillé, Kergonan et Dinan. Le sens unique de l'été est respecté.**
- **Demande de remettre en place le radar pédagogique près de l'espace poubelle éloigné du ralentisseur.**
- **Demande de matérialiser les places de parkinh de La Palue avec un rappel à Kerdroën indiquant au moyen d'un panneau lumineux le nombre de places disponibles.**
- **Demande de remise en état des escaliers donnant accès à la plage.**

2) Nos actions :

- rencontre avec la mairie, les surfeurs et l'UPC : voir le CR qui vous a été envoyé en décembre 2021
- rendez-vous avec le maire qui nous apprend que la commune va installer des WC (style toilettes sèches) comme à Camaret, en provisoire sur la Palue et la Cap de la Chèvre et ceci « vite fait bien fait », sans déposer de permis, ni le demander à la commission des sites, sinon on n'en aura pas encore cette année.

Jean Yves lui signale oralement que ce genre de WC n'est pas une petite installation et qu'en zone classée, il faut faire ce type d'installation dans les règles (commission de sites, enquête publique,...).

Renseignements pris, ce type de WC n'est pas une petite construction que l'on peut installer en provisoire. Il contient une cuve pour les selles solides (à poser sur socle en béton) et évacue l'urine dans la nature par un drain. Il doit être vidé de temps en temps (accès pour un camion de vidange à proximité). D'où un courrier pour lui redire qu'il faut respecter les règles d'une installation en site classé (courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au maire de Crozon ainsi qu'au président de la communauté de communes en mai 2022.

Michel nous fait remarquer que dans le Liou Kraon n°67, page 11, M Galand nous en parle et écrit : « L'architecte des bâtiments de France a donné son autorisation afin d'éviter une procédure longue qui remonte jusqu'au ministère de la transition écologique ». Un architecte des bâtiments de France donne un avis sur l'aspect extérieur des bâtiments, pas l'autorisation de construire.

De plus, nous avons plusieurs remarques :

- Un WC suffira-t-il ?
 - Pour qui et où le placer :
 - sur parking pour les arrivants ou partants
 - Sur le GR pour les randonneurs ?
 - Près de la « plage » pour les baigneurs ?
- Nous avons fait une demande du compte rendu de la SAUR pour la station d'épuration auprès d'Emmanuelle Touchain la remplaçante de Gérelli. Pour l'instant pas de réponse.

3) Prévisions d'actions

Nous allons demander un nouveau rendez vous à M le maire pour lui demander :

- de re-taluter la partie gauche, après la barrière de la Palue pour protéger les dunes
- et d'éviter d'élargir les sentiers pour faire passer 2 voitures de front !!
- Où en est l'étude d'une nouvelle voie de desserte qui contournerait le village de la Palue et sur l'aménagement d'un parking. Le maire avait indiqué dans la presse en avril 2022 que le dossier avait été confié à un cabinet spécialisé et que « **bien entendu l'équipe municipale, les associations concernées et les usagers seront associés le moment venu à ce dossier** ». On attend toujours à être associée à la réflexion sur le dossier « grand Site de France » pour le périmètre de notre association.
- à être associée à une vraie réflexion sur le WC. Manque de concertation de la part de la mairie.

Nous allons étudier le compte rendu de la SAUR pour la station d'épuration.
Et surtout continuer à veiller sur notre site en étant attentifs à toutes informations entendues ; faire remonter les informations.

5) Votes

Votes pour le rapport moral, les prévisions d'activités et du bilan financier : acceptés à l'unanimité.

6) élections au CA

Les sortantes Danièle Talagas et Marie Pierre Postic se représentent et sont élues à l'unanimité.

Merci à elles

6) Questions diverses

Les chiens en liberté sur les plages : quelle plaie !! Remarque d'Odette approuvée par Danièle et Maryvonne qui a assisté à une bagarre entre chien. Un des chiens appartenait à des surfeurs qui étaient dans l'eau. Et que dire des parents qui laissent leurs enfants de 5 /6 ans seuls sur la plage pour aller surfer ! Vu par Olivier et Marie Christine.

Manque de pistes cyclables : de nombreuses ont été faites pas cette année. Patience, Paris ne s'est pas fait en un jour !

Au conseil municipal de septembre, j'ai dit à Gaëlle Vigouroux que sur La Palue, nous allons vers l'apaisement et elle m'a répondu « *certainement pas* ». Si on avait encore un doute sur ses opinions du problème, il est bien levé.

Acte de vandalisme

En juillet, lunette arrière brisée par deux grosses pierres abandonnées dans la voiture d'un propriétaire d'une maison à Lesteven. Geste sans doute en lien avec une pétition signée contre l'accès aux camping cars ; pétition déposée au magasin « La vie claire » à Morgat.

3^{ème} carreau de voitures cassé sur La Palue, Brégoulou et Lesteven : un par an

Le rejet de la station d'épuration serait cassé au niveau de la falaise : à voir